



# MISSILE® 360

## HERBICIDE TOTAL SYSTEMIQUE DES ZONES CULTIVEES Zones plantées en Espaces Verts

### AVANTAGES

Herbicide foliaire systémique à base de glyphosate et de surfactants biostimulants spéciaux.

**MISSILE® 360** est exclusivement absorbé par les parties vertes de la plante et véhiculé jusqu'à l'extrémité des racines ou rhizomes. **La quasi-totalité des mauvaises herbes est détruite** par l'application de **MISSILE® 360**, tant **graminées** que **dicotylédones, annuelles** ou **vivaces**. Les **symptômes sont visibles rapidement** après le traitement : **de 7 jours à 21 jours** selon les conditions climatiques et les adventices traitées.

### UTILISATIONS

Il s'utilise pour le désherbage des massifs d'arbres et arbustes d'ornement (avec l'aide d'un cache protecteur), le désherbage avant implantation de pelouses, pépinières et massifs ornementaux, rénovation des pelouses et de gazons dégradés, désherbage aux pieds des arbres et arbustes d'alignement.

### MODE D'EMPLOI

#### Périodes et doses d'emploi :

**MISSILE® 360** s'utilise toute l'année, principalement du printemps à l'automne. Pour obtenir une efficacité optimale, il est conseillé de traiter en période de pousse sur une végétation saine et bien développée, en dehors des périodes chaudes et en l'absence de gel, rosée ou de menace de pluie.

Sur les plantes vivaces (chiendents, liserons, chardons, rumex) ou sur plantes pérennes (ronces...), préférer les traitements en période de sève descendante, à l'automne.

#### Doses conseillées conformément à l'avis paru au J.O le 8 octobre 2004 :

Pour le désherbage des pépinières, plantations et rosiers :

Pour le désherbage des dicotylédones et graminées annuelles et bisannuelles : **5 l/ha**

Désherbage des vivaces : **8 l/ha par taches**

*Ne pas dépasser la dose de 2 200 g de glyphosate par hectare et par an.*

Pour le désherbage des cultures annuelles, ornementales, gazons :

Désherbage des graminées annuelles : **3 l/ha**

Désherbage des dicotylédones annuelles et bisannuelles : **6 l/ha**

Désherbage des vivaces : **7 l/ha**

*Ne pas dépasser la dose de 2 880 g de glyphosate par hectare et par an.*

Recommandations :

**MISSILE® 360** s'utilise par temps calme (pour éviter les dommages aux plantes voisines de la zone traitée) à une pression de 1 à 3 kg/cm<sup>2</sup>.

Les traitements sont réalisés avec un volume de bouillie allant de 200 à 400 l/ha.

*Ne pas traiter s'il y a risque de pluie dans les 6 heures après l'application.*

**MISSILE® 360** respecte les plantes ligneuses aux pieds desquelles il est possible de traiter.

*Ne pas traiter sur les plantes à conserver.*

*Avant de travailler le sol, il est recommandé d'attendre 1 jour en présence d'annuelles et 7 jours en présence de vivaces. De nouvelles plantations ou semis sont possibles 1 semaine après le traitement.*

Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé. (ECOFIT).

*Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.*



# MISSILE<sup>®</sup> 360

## (Suite)

### CARACTERISTIQUES

<i>Aspect</i>	: <i>liquide ambré</i>
<i>Odeur</i>	: <i>caractéristique</i>
<i>Densité à 20°C</i>	: <i>1,17</i>
<i>pH (80 g/l) à 20°C</i>	: <i>4,4/ 4,9</i>
<i>Solubilité dans l'eau</i>	: <i>totale</i>
<i>Composition</i>	: <i>360 g/l glyphosate équivalent acide sous forme de sel d'isopropylamine adjuvant incorporé : 180 g/l d'amine grasse polyéthoxylée</i>
<i>Autorisation de vente</i>	: <i>N° 9100505</i>
<i>Usages homologués</i>	: <i>Traitements généraux * désherbage * zones cultivées</i> - <i>herbes annuelles : 3 l/ha</i> - <i>herbes bisannuelles : 6 l/ha</i> - <i>herbes vivaces : 12 l/ha</i>
<i>Formulation</i>	: <i>Concentré soluble</i>
<i>Classement</i>	: <i>Xi – irritant</i>

### CONDITIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

NOTA : Ces indications chiffrées ne constituent pas les spécifications du produit, elles correspondent à des valeurs moyennes.

NOTA : Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non-conforme à nos instructions.